

Excédents financiers Camieg

Comme Force Ouvrière l'a déclaré à plusieurs reprises, les excédents financiers constatés ne sont pas liés à des effets conjoncturels, mais sont bien structurels, avec des excédents annuels en moyenne de 45 M€ pour les Actifs et 20 M€ pour les Retraités jusqu'en 2015.

À ce jour, notre régime spécial maladie des IEG est excédentaire en cumulé de plus de 330 Millions d'€uros à fin 2012 (220 M€ pour les Actifs et 110 M€ pour les Retraités) et si rien n'est fait, les excédents cumulés atteindront 528 Millions d'€uros en 2015 et avoisineront les 1,2 Milliard d'€uros en 2025.

Pour la délégation Force Ouvrière de la Camieg, cette situation est une injure faite aux assurés sociaux, les excédents financiers doivent être redistribués vers ces derniers au travers d'améliorations de remboursements. Ils sont en droit d'en avoir un retour d'autant qu'il s'agit de leurs cotisations.

Revendiquer c'est réclamer ce qui est dû. Pour FO Énergie et Mines, il ne s'agit pas de mendier quelques améliorations de prestations et de demander juste une entrevue aux employeurs.

Il s'agit d'une véritable ouverture de négociation avec les employeurs et les Pouvoirs publics pour valider des améliorations de remboursements conséquentes, a minima de 20 Millions d'€uros, tel que voté majoritairement par le conseil d'administration de la caisse.

Dans le respect des valeurs de solidarité, FO préconise la mise en commun des réserves des Actifs et des Retraités, en une seule fois et/ou de façon récurrente chaque année, ces dernières servant à l'ensemble des assurés sociaux du régime spécial maladie des IEG. Cela pérennise au final l'ensemble des deux sections Actifs et Retraités sur le long terme.

Afin de réduire la constitution de réserves annuelles sur la section des Actifs, FO recommande une baisse des cotisations des Actifs qui serait profitable tant aux Agents qu'aux employeurs, ces derniers s'étant engagés à reverser l'écart à la CSMA.

La possibilité de faire varier la cotisation de solidarité reste aussi un levier de la solidarité intergénérationnelle et de la pérennisation de la section des Retraités.

Ces solutions sont d'ailleurs validées par l'expertise faite par la Camieg auprès d'un cabinet externe avec la création d'un régime à cotisations définies (fonds social) et la mise en place d'un taux d'appel réduisant la cotisation des Actifs sans que cela engage les employeurs à un quelconque provisionnement de charges pour les Retraités.

Rien ne s'y oppose, sauf des choix politiques et/ou stratégiques que chacun aura à assumer devant les assurés sociaux, Fédérations, Employeurs et Ministère auront alors à prendre leurs responsabilités d'autant que les pouvoirs publics lorgnent de plus en plus sur cette manne financière.

Il appartiendra à chaque partenaire social d'oser revendiquer. À Force Ouvrière nous avons fait le choix des améliorations de remboursements, de la baisse du reste à charge, de la défense des assurés sociaux qu'ils soient Actifs ou Retraités.